

## Règlement du transport scolaire



Lycée Français International  
de L'A.F.L.E.C.

### 1. Sécurité

Les élèves doivent rester assis en place pendant tout le trajet avec leur ceinture attachée et ajustée à leur taille. Les premiers rangs sont réservés en priorité aux maternelles. Il est interdit aux élèves de moins de 7 ans de s'asseoir à côté du chauffeur.

Ils ne doivent pas gêner le chauffeur, ni distraire son attention, ni mettre en cause la sécurité. Il est interdit de toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, les serrures ou dispositifs d'ouverture des portes.

Les parents sont responsables de leurs enfants, entre le domicile et le point d'arrêt, jusqu'au départ du véhicule le matin, et depuis l'arrivée du véhicule l'après midi.

Les élèves sont remis à la sortie du bus à la personne habilitée par les parents. En cas d'absence de cette dernière, l'élève est ramené au lycée ou au siège de la compagnie.

### 2. Discipline et respect des biens et des personnes

Les élèves doivent avoir une attitude calme et un comportement civil. Les élèves doivent se conformer aux instructions de l'accompagnatrice. Il est interdit de crier, cracher, manger, se bousculer ou se battre, de projeter quoi que ce soit, de poser les pieds sur les sièges. Il est interdit de détériorer le matériel, de porter sur soi et de manipuler des objets dangereux tels que des couteaux, des ciseaux, etc. Toute détérioration commise à l'intérieur du bus engage la responsabilité des parents.

### 3. Circuits

Les arrêts, circuits et horaires sont définis au plus juste par le service transport pour optimiser le temps de ramassage, de trajet et de dépose de l'ensemble des élèves.

- Les quartiers ayant de 16 à 24 élèves bénéficient d'un bus dédié. Les ordres de ramassage et de dépose sont identiques: le premier élève ramassé est le premier déposé.

- Pour les quartiers ayant plus de 24 élèves, des listes d'attentes sont possibles jusqu'à la mise en place d'un bus supplémentaire.

- Lorsque plusieurs quartiers de moins de 16 élèves sont proches les uns des autres, un bus multi quartier pourra être mis en place :

- avec des temps de ramassage et de dépose accrus
- avec un circuit, un ordre de ramassage et de dépose ad hoc pour optimiser les temps de parcours de l'ensemble des élèves du bus
- dans la limite qu'il soit toujours possible au bus de faire l'aller retour en moins de 1h30.

- Pour les quartiers avec moins de 16 élèves qui sont isolés, des points de rendez-vous peuvent être mis en place, sur demande, sur le trajet d'un bus ayant encore des places disponibles. Alternativement, les familles sont invitées à se rapprocher de l'association des parents d'élèves qui pourra les conseiller sur la mise en place d'une solution à titre privé.

Il est interdit de demander au chauffeur de modifier le circuit, l'ordre ou les horaires de ramassage ou de dépose. Aucun enfant ne voyagera, même par demande écrite des parents, dans un bus qui n'est pas le sien.

L'affectation aux bus et les circuits peuvent être modifiés en cours d'année par le service transport, dans un souci d'optimisation générale des circuits de l'ensemble des bus, en particulier en cas d'évolution des inscriptions et des adresses. Par ailleurs, le chauffeur et/ou l'assistante peuvent changer en cours d'année.

#### *4. Horaires et ponctualité*

En aucun cas la durée du transport en bus ne peut être comparée:

- D'un quartier à un autre du fait de situation de trafic très spécifiques,
- D'une année à l'autre du fait de l'évolution des élèves inscrits dans un quartier,
- Au même trajet fait en voiture individuelle :
  - Conformément à la réglementation la vitesse maximale des bus est de 80km/h,
  - Le temps de ramassage de l'ensemble des élèves d'un bus est en moyenne de 30 min (circuit et durée moyenne de chaque arrêt),
  - Les bus ne peuvent pas tous arriver au même moment / à la dernière minute à l'école: l'heure d'arrivée moyenne visée est de 7h50.

Les horaires des bus le matin dépendent du quartier. Ils sont définis au plus juste et sont communiqués en début d'année. L'après-midi, les bus quittent l'école à 13:50, 15:50, et 17:55. Tout élève en retard le matin ou l'après-midi ne sera pas attendu par le service des bus. Tout élève retardant le bus le matin, au départ de l'école ou au retour au domicile pourra être exclu du service bus.

Pour information : après 2 semaines d'adaptation à la rentrée, les élèves de maternelle, qui prennent le bus, sortent de classe à 13h25, sont récupérés à 13h30 par les assistantes de bus dans le gymnase climatisé, rejoignent leur bus vers 13h38-39 soit 1 à 2 minutes avant l'ouverture des grilles aux grands. Les bus pleins partent à partir de 13h50.

#### *5. Communication*

Dans le cas où exceptionnellement l'élève ne prend pas le bus, il convient de prévenir la coordinatrice et l'enseignant par écrit en indiquant le nom, prénom de l'enfant, classe et numéro du bus. Aucune demande par téléphone ne sera acceptée. Les changements d'adresse doivent être communiqués au minimum un mois à l'avance. Lorsque le changement d'adresse implique un changement de quartier, le service transport se réserve le droit de mettre fin au contrat, sans remboursement, dans le cas où il n'y a pas de place de bus disponible dans ce quartier.

#### *6. Inscription et Paiement*

L'inscription est confirmée pour l'année. Le trimestre se paie d'avance dans sa globalité. Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité quel que soit le nombre de voyage utilisé. Aucun prorata ne sera appliqué en cas de départ anticipé ou d'inscription en cours de trimestre. En cas de non paiement des frais de transports dans les délais, l'élève ne pourra plus bénéficier du service de transport scolaire. Il est rappelé que le don d'argent au chauffeur ou à l'accompagnatrice est strictement interdit. Tout manquement à cette règle entraînera immédiatement l'exclusion du service transport.

#### *7. Sanctions*

Tout manquement à ces règles pourra amener l'exclusion de l'élève de l'utilisation du bus à titre temporaire ou définitif par décision du chef d'établissement, conformément à la procédure de sanction décrite dans le règlement scolaire.